

Exertis Connect

ZI Buchelay 3000
BP 1126
78204 MANTES LA JOLIE CEDEX
FRANCE



Page 1

FA41222685

Compte client : M140036

Contact : FOISSOTTE Mélinda

N° identif. intracomm. FR 00 827 498 460

Ref. commande : COMF29488-36120

Téléphone : 08 10 02 91 91 - Télécopie : 01 76 73 98 35

Adresse de livraison

SICONTACT
MME Célia ALIBERT
POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER
13100 AIX EN PROVENCE
FRANCE

SICONTACT

POLE D AIX LES MILLES
400 RUE PIERRE BERTHIER BP 253
13797 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

N° de commande CV41214329

N° expédition BL41251946 du 18/11/21

FACTURE N° FA41222685

Commercial

FERRE Isabelle

Date : 18-11-2021

Référence	Désignation	Pays origine	Quantité	Code unité	Prix unitaire	Montant
808550	DEXLAN Multiprise 5 prises avec interrupteur blanche - 1,5 m	CN	30	PCS	5,3000	159,00
755256	DEXLAN Panneau plein 19" 1U Noir	CN	10	PCS	6,4900	64,90
755257	DEXLAN Panneau plein 19" 2U Noir	CN	10	PCS	7,5900	75,90
127462	CONVERTISSEUR MONOBLOC DP MALE VERS HDMI FEM	CN	20	PCS	6,9000	138,00
PORT	Franco de port				1	
Total EUR HT						437,80
TVA 20%						87,56
Total EUR TTC						525,36

Nous contacter : 0810 02 91 91 (0.06€/mn + prix appel)

*1 Service Commercial

*2 Service Technique Après Vente

*3 Comptabilité

Vous souhaitez faire une demande de retour => Il vous suffit de vous connecter sur www.exertis-connect.fr dans votre espace client, rubrique assistance puis service après ventes. Et laissez vous guider.

Conditions de paiement

LCR AUTO SANS ACCEPTATION 30 jours da

Date d'échéance

18/12/21

Conditions de livraison

Transporteur

GENERICQUE

Notre banque

R.I.B.

CREDIT DU NORD MANTES

30076 02115 16603300200 52

I.B.A.N.

FR76 3007 6021 1516 6033 0020 052

B.I.C. (SWIFT) NORDFRPP

CUC Exertis Connect

N° id. intracomm. : FR 25 348 940 206 - SAS au capital de 11 010 000 Euros - SIRET : 348 940 206 00058 - NAF : 4651Z - RCS Versailles

Loi 92-1442 du 31/12/92 : Cette facture devra avoir été réglée à sa date d'échéance, le règlement anticipé ne donnera lieu à aucun escompte, et tout retard de paiement entraînera des pénalités au taux de 1,5% par mois. Loi 2012-387 du 22/03/12 tout retard de paiement entraînera une indemnité forfaitaire de 40 euros.

Loi 80335 du 12/05/80 : Les marchandises restent notre propriété jusqu'à parfait paiement.